



FORMATION VERIFICATION D'UN ECHAFAUDAGE MOBILE

PROGRAMME

Séquence 1 : Formation théorique

- Réglementation : Décret 2004-924, R408, Arrêté 12/2004, OPPBTP ;
- Présentation des différents modèles d'échafaudage, descriptifs techniques.

Séquence 2 : Formation pratique

- Vérifier l'échafaudage avant utilisation :
 - La stabilité de l'échafaudage ;
 - Le dégagement des circulations ;
 - La conformité de l'échafaudage avec la notice du fabricant ;
 - L'état des divers éléments ;
 - L'absence de déformation des tubes ;
 - La présence de garde-corps, main courante, sous lisse et plinthe ;
 - L'état des planchers ;
 - Les panneaux indiquant les charges admissibles ;
 - La vérification du déplacement : état des roues, état des freins...

NOTE : Si le vérificateur effectue les opérations de maintenance, une séquence « Assurer la maintenance de l'échafaudage » peut être ajoutée.

Séquence 3 : Validation des acquis

- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
- Validation de la formation : Evaluation théorique sous forme de QCM et évaluation pratique mise en situation
- Validité : Une attestation de formation au Montage/Démontage et Utilisation des échafaudages fixes est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.
- Le formateur remet un visa d'aptitude qui doit être validé et signé par l'employeur.

OBJECTIFS

- Maîtriser la vérification d'un échafaudage mobile.

PUBLIC

- Cette formation s'adresse à l'ensemble du personnel amené à vérifier un échafaudage fixe.

DURÉE ET LIEU

- 0.5 jour pour des personnes ayant reçu la formation montage / démontage et utilisation d'un échafaudage roulant.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques (présentation PowerPoint, flyer) ;
- Échanges, questions-réponses, tours de table.
- Mise en pratique sur le terrain ;
- Des documents sur les thématiques de la formation pourront être remis aux stagiaires.

A PROPOS DU CERFOS